



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES, section langues vivantes étrangères : chinois est constitué comme suit pour la session 2023 :

Président

M. Thomas BOUTONNET
Maître de conférences des universités

Académie de STRASBOURG

Secrétaire général

M. Hu LIU
Professeur agrégé

Académie de PARIS

Secrétaire général adjoint

M. Fabrice DULERY
Professeur agrégé

Académie de PARIS

Membres du jury

Mme Marie-Noëlle BERNES-HEUGA
Professeure certifiée

Académie de TOULOUSE

Mme Chloé CATTELAÏN
Professeure agrégée

Académie de LILLE

Mme Yan-Zhen CHEN
Maîtresse de conférences des universités

Académie de BORDEAUX

Mme Isabelle DAROTCHETCHE-YUE
Professeure certifiée

Académie de BORDEAUX

M. Maxime ERMENEG
Professeur certifié

Académie de RENNES

Mme Liqin HAN
Professeure certifiée

Académie de STRASBOURG

Mme Wenbing KIRCHMEYER
Professeure agrégée

Académie de VERSAILLES

M. Maxime PETILLON
Personne à compétences particulières

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Jiannian ROUGET
Personne à compétences particulières

Académie de VERSAILLES

M. Kongshun SHE
Professeur certifié

Académie de CRETEIL

Personnel administratif choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines

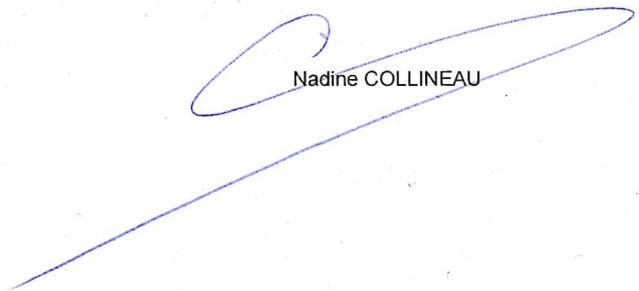
Mme Pascaline ROURE
Attachée d'administration de l'Etat

Académie de BESANCON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 février 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU